

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE STRESS AU TRAVAIL : L'IMPRIMERIE NATIONALE VA PLUS LOIN QUE LA LOI**

### **Des engagements signés par tous les cadres qui vont au-delà des obligations réglementaires**

L'Imprimerie Nationale est résolument engagée dans une démarche de développement durable qui inclut la prise en compte des conditions de travail.

Ces engagements déjà anciens n'ont pas attendu la Loi du 7 Mai 2009.

Didier Trutt, qui a pris ses fonctions de Directeur Général le 16 Septembre 2009, a lui-même signé un nouvel engagement pour la période 2010-2015 qui renforce ces dispositions. Ce document précis et concret (Cf en pièce jointe) a recueilli il y a un mois l'adhésion de l'ensemble des cadres du Siège de l'entreprise, du site industriel de Douai et de l'Atelier du Livre d'Art et de l'Estampe à Ivry-sur-Seine.

*« Mon ambition est de m'appuyer sur les valeurs fortes de notre entreprise pour faire évoluer un savoir-faire reconnu et développer nos métiers de la confiance et de la sécurité. Ces activités exigent éthique, rigueur et qualité. Ce sont aussi les clés de la modernité pour l'Imprimerie Nationale.*

*Le suivi, la coordination et l'évolution constante du système de management dans une démarche participative sont assurés par la responsable Qualité et Développement Durable du Groupe, directement rattachée à la direction. Elle dispose à cet effet, d'un Réseau constitué des Responsables Qualité des Divisions et des Filiales qui opèrent sous l'autorité des Directeurs de chacune des Divisions et Filiales du Groupe, d'un Responsable Santé et Sécurité du travail, d'un Responsable Environnement et d'un Responsable Sûreté des sites, ces trois derniers placés sous l'autorité du Directeur du Site », précise Didier Trutt.*

### **Démenti de l'Imprimerie Nationale**

L'Imprimerie Nationale dément catégoriquement les informations parues dans la presse selon lesquelles la Loi du 7 Mai 2009 ne serait pas respectée dans l'entreprise.

**Cette Loi concerne uniquement les entreprises de plus de 1000 salariés et l'Imprimerie Nationale est en deçà de ce seuil.**

**C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le nom de l'entreprise a été retiré par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de la liste qu'elle avait publiée.**

Bien que n'ayant aucune obligation légale de le faire, l'Imprimerie Nationale a décidé de mener une politique volontaire de développement durable et, de longue date, elle a appliqué des mesures de lutte contre le stress.

Ainsi, entre autres, dans les moments les plus difficiles de restructuration qu'a connus l'entreprise, des cabinets spécialisés dans le soutien psychologique ont accompagné les salariés dans la durée.

La gestion des risques professionnels est plus que jamais inscrite dans la culture et dans les engagements de l'entreprise, et il est regrettable qu'une information inexacte puisse en ternir l'image à tort.

### **L'Imprimerie Nationale : des missions de confiance**

#### **1. Documents d'identité**

Réaliser, pour le compte de l'État, des titres sécurisés et personnalisés permettant la protection de l'identité de chacun et l'authentification certaine des personnes et des biens.

#### **2. Documents administratifs, fiscaux, bancaires, scolaires, de gestion et de communication**

Fournir un produit imprimé clés en main en pilotant sa conception, sa composition, sa sécurisation, sa personnalisation, son impression, son façonnage, son stockage et sa distribution.

#### **3. Documents électroniques**

Une plate-forme de confiance pour accompagner la dématérialisation en offrant des solutions sécurisées d'hébergement, d'archivage et d'échanges de documents électroniques entre les entreprises et avec les administrations.